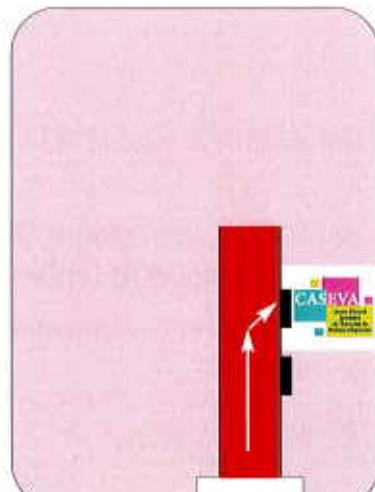
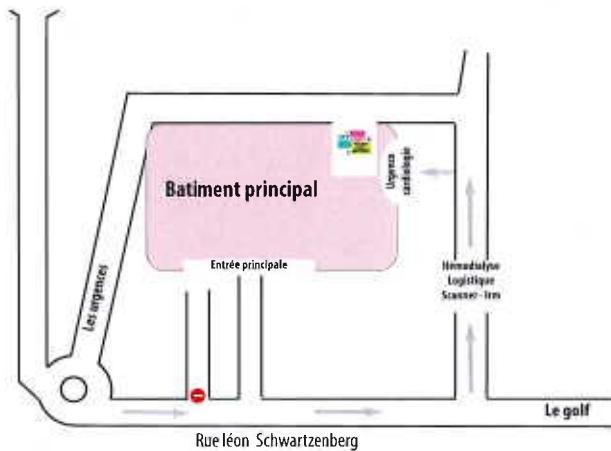


COMMENT VENIR AU CASEVA ?

Centre Hospitalier Eure-Seine
Hôpital d'Évreux
Rue Léon Schwartzenberg
27000 Évreux



Rez-de-chaussée
2ème porte à droite

COMMENT NOUS JOINDRE

Le CASEVA vous reçoit
sur rendez-vous
Du lundi au vendredi
De 9h à 17h
02.32.33.83.34

caseva@ch-eureseine.fr

En cas d'urgence médicale
appeler le 15

MAJ 05/2024



Centre d'Accueil Spécialisé
de l'Eure pour les victimes





Numéro unique
02.32.33.83.34

caseva@ch-eureseine.fr

Qu'est ce que le CASEVA :

Le CH Eure Seine met à disposition un centre spécialisé pour accueillir et prendre en charge les victimes.

Une équipe spécialisée est là pour vous :

- Médecins
- Psychologues
- Infirmières
- Assistantes sociales
- Assistantes médico-administratives

Vous pourrez bénéficier :

Accueil

Écoute

Informations

Accompagnement parcours de soin

Prise en charge médico-psycho-sociale

Orientation

CONSULTATION DE MÉDECINE LÉGALE

Pour obtenir une constatation des conséquences physiques et psychologiques des faits subis et prévoir des soins si nécessaire.

Tous les mardis, mercredis et jeudis sur rendez-vous

- Évaluation médico-légale
- Soins complémentaires
- Délivrance d'un certificat
- Orientation des soins

CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Pour rencontrer un psychologue pour la prise en charge psychotraumatique.

Du lundi au vendredi sur rendez-vous

- Soutien psychologique
- Psychothérapie
- Évaluation et délivrance d'un certificat

PRISE EN CHARGE SOCIALE

Pour vous accompagner dans les démarches sociales et administratives

Du lundi au vendredi sur rendez-vous

- Écoute et information
- Evaluation de la situation sociale
- Ouverture des droits
- Orientation vers les associations et structures ressources
- Orientation vers les associations

PERMANENCE D'ACCÈS AU DROIT

Permanence d'aide aux victimes réalisée par l'association AVEDE ACJE

Pour rencontrer un juriste ou travailleur social spécialisé dans l'aide aux victimes.

Tous les jeudis sans rendez-vous

- Accueil et écoute
- Accès au droit
- Information sur les procédures
- Indemnisation
- Orientation

U.A.P.E.D

Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger

Salle d'audition mineurs

- A disposition des forces de l'ordre dans le cadre de procédures judiciaires.
- Lieu à double vocation liant les nécessités de l'enquête pénale et la qualité de l'accueil et la protection de l'enfant.

Consultation

• Évaluation des besoins en santé de l'enfant covictime de violences conjugales.

• Équipe pluridisciplinaire (pédiatre, psychologue, IDE et assistante sociale) autour du parent et de l'enfant

• Recommandation, prescriptions et accompagnement dans le parcours de soins.

